



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 09 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le neuf avril à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire.

Présents :

Monsieur Philippe PIGEAU, Madame Nadège CANTIER, Monsieur Christian LANDRE, Madame Gilda SARANDAO, Monsieur Michel BONNEAU, Madame Marie-Thérèse MUNOZ, Monsieur Abdelkrim MAY, Monsieur Bernard MICHELOT, Madame Monique LATTARD, Madame Elfrida SERVILLE, Madame Lucette ALAIN, Madame Jocelyne BERESINA, Madame Manuela ROMERO, Monsieur Mickaël CHEVALIER, Madame Maria Silvia MONTEIRO, Madame Josette DESVIGNES

Pouvoirs :

Madame Anne GALLO donne pouvoir à Madame Nadège CANTIER, Madame Adeline CASTANO donne pouvoir à Madame Lucette ALAIN, Monsieur Roland FUCHET donne pouvoir à Madame Josette DESVIGNES, Monsieur Rabah DJEDDOU donne pouvoir à Madame Maria Silvia MONTEIRO

Absents :

Monsieur Ali TAIEB BOUHANI, Monsieur Sovanavy CHHIM, Monsieur Pierre MOURON

Madame Lucette ALAIN est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 20

**Techniques Urbanisme**

**D2025\_35 PROJET D'AMÉNAGEMENTS DES BORDS DU LAC - RIVE URBAINE**

Monsieur Michel BONNEAU, 4<sup>ème</sup> adjoint, rappelle au Conseil Municipal que l'aménagement du Lac de TORCY est une priorité de l'équipe municipale. Le travail réalisé par le cabinet paysagiste concepteur Mayot et Toussaint est présenté en séance. Ce cabinet spécialisé dans les aménagements paysagers, a accompagné la commune dans l'élaboration d'un avant projet programmatique permettant d'initier la phase d'aménagement de la rive urbaine.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29;

**Vu** l'avant projet programmatique élaboré par le cabinet paysagiste concepteur Mayot et Toussaint ;

**Vu** la délibération N°D2025-025 en date du 9 avril 2025 adoptant le Budget Principal 2025 ;

**Vu** la délibération N°D2025-028 en date du 9 avril 2025 ouvrant une autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'opération des aménagements du bords du lac – rive urbaine.

**Considérant** le projet de mandat porté par la municipalité visant à aménager les abords du lac de Torcy, la nécessité de phaser l'ensemble des travaux, et le souhait d'engager la partie « rive urbaine » à partir de 2025 ;

**Entendu** le rapport de Monsieur Michel BONNEAU, 4<sup>ème</sup> Adjoint ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

**Article 1 : D'APPROUVER** le projet d'aménagement du bord du Lac – Rive Urbaine, et son lancement pour une enveloppe financière prévisionnelle fixée à 1 500 000.00€ HT, selon le plan de financement ci-dessous :

#### Plan de Financement prévisionnel

Dépenses prévisionnelles	Montants HT	Recettes prévisionnelles	Montant	Taux sur opération HT
Travaux	1 370 000€	Europe - LEADER	600 000€	40 %
Maîtrise d'œuvres	80 000€	État - DSIL	565 000€	38%
		Département - AAP	35 000€	2%
Contrôle technique	5000€	<b>TOTAL SUBVENTION</b>	<b>1 200 000€</b>	<b>80%</b>
Coordination SPS	5000€			
Études et diagnostics	40 000€	Autofinancement collectivité HT	300 000€	20%
<b>TOTAL DÉPENSES HT</b>	<b>1 500 000€</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 500 000€</b>	<b>100%</b>

**Article 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des subventions mobilisables pour ce projet, à signer tout document relatif aux demandes de subventions s'y rapportant et d'engager les procédures de commande publique afférentes ;

Le Conseil municipal adopte, à la majorité.

Détail des votes :

**16 Pour**

**4 Contre**

Monsieur Roland FUCHET, Madame Maria Silvia MONTEIRO, Monsieur Rabah DJEDDOU, Madame Josette DESVIGNES

Certifié exécutoire pour avoir

été reçu à la sous-Préfecture

le ..... 10 AVR. 2025 .....

et publié, affiché ou

notifié le ..... 10 AVR. 2025 .....

Le Maire,

Lucette ALAIN,  
Secrétaire de séance

Le Maire,  
Philippe PIGEAU

